

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 16 novembre 2007 à 19 h 30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André G. Nadeau
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Lawrence Nadler Jean-Pierre Nepveu

Absences motivées :

Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Ronald Kulisek Roger Martel

Formant quorum.

Son Honneur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour avec ajout de l'item 7.15
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la consultation publique du 19 octobre 2007 relativement au règlement numéro 2007-515
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2007
- 4.0 Correspondance
 - 4.1 Maire et du Directeur général
- 5.0 Comptes à payer et comptes payés
- 6.0 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 7.0 Administration
 - 7.1 Avis de motion - taxation 2008
 - 7.2 Rapport du maire sur la situation financière de la ville pour l'année 2007
 - 7.3 Publication du rapport du maire
 - 7.4 Date de l'assemblée de l'adoption du budget 2008
 - 7.5 Nomination des représentants auprès du ministère du Revenu
 - 7.6 Renouvellement du protocole d'entente avec l'organisme « Transport adapté & collectif des Laurentides »
 - 7.7 Refinancement des règlements numéros 96-375, 96-390 et 97-399
 - 7.8 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2007

- 7.9 Réaffectation budgétaires
- 7.10 Avis de motion - Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire
- 7.11 Demande d'appui - vote par la poste
- 7.12 Croix-Rouge Canadienne - Entente de service aux sinistrés
- 7.13 Audition devant le tribunal administratif
- 7.14 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 7.15 Déclaration de compétence en matières résiduelles
- 8.0 Sécurité
 - 8.1 Arrêt obligatoire - Chemin Fridolin-Simard
- 9.0 Urbanisme
 - 9.1 Adoption finale du règlement numéro 2007-515
 - 9.2 Lotissement, création du lot B-962 en regroupant le lot B-892-1 et une partie du lot B-91
 - 9.3 P.I.I.A., Lot B-891, 1 av. des Amiraux, construction d'un cabanon
 - 9.4 P.I.I.A., Lot B-580, 35 ch. Fridolin-Simard, rénovation du cabanon
- 10.0 Environnement
 - 10.1 Compensation pour la récupération et la valorisation des matières résiduelles
- 11.0 Deuxième période de questions
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée de la séance

2007-11-197

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point inscrit ci-dessous:et laisse l'item varia ouvert.

- 7.15 Déclaration de compétence en matières résiduelles

Adopté à l'unanimité

2007-11-198

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2007 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-515**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la consultation publique du 19 octobre 2007 avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

2007-11-199

3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2007**

Il est proposé par Lawrence Nadler, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2007 avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

2007-11-200

4.0 **CORRESPONDANCE DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

ADOPTE la correspondance du Maire et du Directeur Général du 6 octobre au 2 novembre 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-11-201

5.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOPTE les comptes du mois de novembre 2007 au montant de 108 170.20 \$ dont :

- 78 988.25 \$ sont des comptes à payer;
- 29 181.95 \$ sont des comptes payés.

Adopté à l'unanimité

6.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **ADMINISTRATION**

7.1 **AVIS DE MOTION - TAXATION 2008**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Jacques Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2008.

2007-11-202

7.2 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2007**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.1 l'obligation du maire de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la ville au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget;

2007-11-202 (suite)

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le rapport du maire sur la situation financière de la ville pour l'année 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-11-203

7.3 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.3 le mode de distribution du rapport du maire sur la situation financière, à savoir ; que le document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

QUE le rapport du maire soit envoyé par la poste à tous les propriétaires de la Ville d'Estérel.

Adopté à l'unanimité

2007-11-204

7.4 **DATE DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2008**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.2 que le greffier doit, au moins huit (8) jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, en donner l'avis public;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

FIXE la date de la séance spéciale au vendredi 21 décembre 2007 à 19 h pour l'adoption des prévisions budgétaires et du règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2008.

Adopté à l'unanimité

2007-11-205

7.5 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU**

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater des représentants de la ville pour agir auprès du ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT le numéro d'entreprise attribué à la Ville d'Estérel comme étant 8831858418;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

MANDATE monsieur Luc Lafontaine, directeur général, madame Nadine Bonneau, trésorière et madame Gisèle Champagne, adjointe administrative, pour agir pour et au nom de la ville en cette matière;

ANNULE la résolution numéro 2007-05-71 à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité

2007-11-206

7.6 **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME « TRANSPORT ADAPTÉ & COLLECTIF DES LAURENTIDES »**

CONSIDÉRANT un protocole d'entente intervenu entre le TACL et la Ville d'Estérel renouvelable annuellement;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

SIGNIFIE au TACL qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2008, aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente, avec les modifications apportées au plan de transport d'origine et autorise l'acquittement de la quote-part municipale 2008 au montant de 1.99 \$ par habitant permanent selon le décret officiel 2008 du ministère des Affaires municipales et des Régions pour un nombre approximatif de 149 habitants, soit la somme de 296.51 \$;

AUTORISE le greffier à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente;

MANDATE Monsieur Jean-Jacques Desjardins, conseiller municipal, à titre de représentant au comité d'administration.

Adopté à l'unanimité

2007-11-207

7.7 **REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 96-375, 96-390 ET 97-399**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit procéder au refinancement des règlements numéros 96-375, 96-390 et 97-399;

CONSIDÉRANT un appel d'offres pour ledit refinancement;

CONSIDÉRANT que le Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides et la Banque Nationale ont présenté une soumission, à savoir :

<u>Institution</u>	<u>Taux</u>
Banque Nationale	6.25 %
Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides	5.55 %

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu :

QUE ce conseil accepte l'offre qui lui est faite du Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides pour son refinancement de 92 800 \$ par billets en vertu des règlements numéros 96-375, 96-390 et 97-399 au pair échéant en série 5 ans comme suit :

23 novembre 2008	18 560 \$	5.5500%
23 novembre 2009	18 560 \$	5.5500%
23 novembre 2010	18 560 \$	5.5500%
23 novembre 2011	18 560 \$	5.5500%
23 novembre 2012	18 560 \$	5.5500%

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE les billets seront signés par le maire et le greffier.

Adopté à l'unanimité

2007-11-208

7.8 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2007**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 octobre 2007 préparé par le service de la Trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les états financiers du 31 octobre 2007 tel que préparé par le service de la Trésorerie.

Adopté à l'unanimité

2007-11-209

7.9 **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires du budget 2007 tel que le démontre un rapport émis par le service de la Trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Lawrence Nadler, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport du service de la Trésorerie.

Adopté à l'unanimité

7.10 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Jacques Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

7.11 **VOTE PAR LA POSTE**

Ce sujet est reporté à une séance subséquente.

2007-11-210

7.12 **CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de conclure une entente avec la Croix-Rouge Canadienne afin de recevoir une gamme de services utiles en situation de sinistre;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE de signer une entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour une période de trois (3) ans;

AUTORISE le maire et/ou le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

Adopté à l'unanimité

7.13 **AUDITION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Ce sujet est reporté à une séance subséquente.

7.14 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants :

- André G. Nadeau,
- Jean-Pierre Nepveu,
- Jean-Jacques Desjardins.

2007-11-211

7.15 **DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT EN MATIÈRE RÉSIDUELLES AUTRES QUE RECYCLABLES (ARTICLE 678.0.2.3, CMQ)**

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée spéciale du 13 novembre dernier, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté une résolution d'intention de déclarer sa compétence en disposition des matières résiduelles autres que recyclables pouvant provenir du territoire de l'ensemble de ses municipalités locales au moyen du tri-compostage ou encore du compostage (cf. résolution no. CM 200-11-07);

CONSIDÉRANT qu'en pareil cas, il y a lieu pour l'ensemble des municipalités locales d'indiquer à la MRC des Pays-d'en-Haut tout employé et/ou équipement devenu excédentaire suite à une telle intention de déclaration de compétence de la part de la MRC;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

INDIQUE à la MRC des Pays-d'en-Haut qu'aucun employé et/ou équipement n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence en disposition des matières résiduelles autres que recyclables pouvant provenir de l'ensemble de ses municipalités locales au moyen du tri-compostage ou encore du compostage;

TRANSMET à la MRC des Pays-d'en-Haut la présente résolution comme devant valoir de document mentionné à l'article 678.0.2.3, CMQ.

Adopté à l'unanimité

8.0 **SÉCURITÉ**

2007-11-212

8.1 **ARRÊT OBLIGATOIRE - CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a enlevé les panneaux de signalisation tel qu'inscrit ci-dessous et ce, en date du 5 novembre 2007;

1. Un (1) panneau « arrêt » localisé côté sud-est, intersection Allée des Golfeurs;
2. Un (1) panneau « arrêt » localisé côté nord-ouest, intersection Allée des Golfeurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, appelée également « Municipalité centrale », suite à l'approbation des décrets du gouvernement du Québec # 1065-2005, # 1066-2005 et # 1067-2005 possède la juridiction légale d'adopter des règlements relatifs à la circulation et au stationnement;

2007-11-212 (suite)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a procédé à l'installation des panneaux de signalisation tel qu'inscrit ci-dessous et ce, en date du 5 novembre 2007;

1. Un (1) panneau « arrêt » localisé côté sud-est, près du 42, chemin Fridolin-Simard;
2. Un (1) panneau « arrêt » localisé côté nord-ouest, près du 42, chemin Fridolin-Simard.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

DEMANDE à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de modifier sa réglementation en conséquence.

Adopté à l'unanimité

9.0 **URBANISME**

2007-11-213

9.1 **ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-515**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 17 août 2007;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet le 21 septembre 2007;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 19 octobre 2007 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement par le Conseil le 19 octobre 2007;

ATTENDU qu'un avis public de demande référendaire a été publié dans le Journal des Pays-d'en-Haut le 24 octobre 2007 et qu'aucune personne ne s'est présenté;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2007-515.

Adopté à l'unanimité

2007-11-214

9.2 **P.I.I.A.LOTISSEMENT, CRÉATION DU LOT B-962 EN REGROUPEMENT LE LOT B-892-1 ET UNE PARTIE DU LOT B-91**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de lotissement ayant pour but de créer le lot B-962 en regroupant le lot B-892-1 et une partie du lot B-91;

CONSIDÉRANT que le plan préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 6569 (minute : 12495) montre le projet de lotissement;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les dispositions du règlement de lotissement no. 2006-494;

CONSIDÉRANT que le projet déposé par le requérant respecte les orientations du P.I.I.A.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Lawrence Nadler, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

2007-11-214 (suite)

AUTORISE le projet de lotissement en créant le lot B-962, subdivision du Bloc-B, Paroisse de Sainte-Marguerite, Canton Wexford.

Adopté à l'unanimité

2007-11-215

9.3 **P.I.I.A., LOT B-891, 1, AV. DES AMIRAUX**
CONSTRUCTION D'UN CABANON

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée du CCU le 6 novembre 2007;

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. déposée concernant la construction d'un cabanon;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493;

CONSIDÉRANT que le projet déposé par le requérant respecte les orientations du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville d'Estérel incluse au procès-verbal du 6 novembre 2007 et portant le numéro 2007-1104.

Adopté à l'unanimité

2007-11-216

9.4 **P.I.I.A. LOT B-580, 35, CH. FRIDOLIN-SIMARD**
RÉNOVATION DU CABANON

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée du CCU le 6 novembre 2007;

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. déposée concernant la rénovation du cabanon;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493;

CONSIDÉRANT que le projet déposé par le requérant respecte les orientations du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville d'Estérel incluse au procès-verbal du 6 novembre 2007 et portant le numéro 2007-1105.

Adopté à l'unanimité

2007-11-217

10.0 **ENVIRONNEMENT**

10.1 **COMPENSATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que la ville centre, à savoir; Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, possède la juridiction pour la cueillette, le transport, le tri et le conditionnement pour les matières recyclables;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec gère un programme de compensation pour les coûts liés à la collecte sélective des matières recyclables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

DEMANDE à RECYC-QUÉBEC que la compensation à verser dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, soit versée à la ville centre de l'agglomération pour la collecte et le transport.

c. c. ➤ Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Adopté à l'unanimité

11.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.0 **VARIA**

2007-11-218

13.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 21 h 14, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à l'unanimité

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Directeur général